

Les projets de lois

Zion n'est pas qu'une plateforme économique et un repaire de pirate. C'est aussi une entité politique qui vit au rythme des assemblées du Conseil, des élections, et des débats autour des projets de loi.

Un projet de loi se présente toujours sous la même forme : un nom, un dépositaire (la personne ayant proposé la loi au Conseil), et un contenu. Parfois, un projet de loi n'a pas de dépositaire. Cela signifie qu'elle a été proposée par un habitant de Zion, mais n'a pas été encore portée par un membre du Conseil. Pour qu'une loi soit soumise au vote, il est indispensable qu'elle soit déposée par un membre du Conseil.

A chaque session du Conseil (il y en aura obligatoirement une en seconde période, mais il est possible d'en provoquer d'autres), le dépositaire d'une loi peut demander à ce que celle-ci soit soumise au vote. S'il ne le souhaite pas, elle pourra l'être à une date ultérieure.

Pour qu'une loi soit acceptée, il faut que plus de la majorité du conseil soit pour .Les votes se font tous à main levée. Ils suivent un débat pour chaque loi dont la durée est fixée et modulée par le secrétaire de séance.

Certaines lois ont des amendements. Quand une loi est amendée, elle est soumise au vote sans son amendement, puis avec son (ou ses) amendement. Si aucune version n'est acceptée, la loi n'est pas adoptée. Si une seule version obtient la majorité requise des deux tiers, c'est cette version du projet de loi qui s'appliquera. Si plusieurs versions sont acceptées, celle qui a obtenu le plus grand nombre de voix l'emporte.

Il y a deux Conseil programmé : le 20 février (HJ: premier Chapitre) et le 20 mars (HJ: Deuxième Chapitre).Le Conseil du 20 Février devra traiter des propositions de loi sur l'assainissement des District ainsi que sur l'intégration éventuelles de nouveaux membres au Conseil. Le Conseil du 20 mars traitera d'autres questions et projets de lois et motions.

Les lois actuellement en discussion à Zion

L'assainissement des sous-sols de Zion.

Loi adoptée (anciennement déposée par Zyad, adoptée au dernier Conseil avec un amendement remettant à plus tard les modalités exactes d'exécution, c'est ce débat qui est le principal à l'ordre du jour)

Zion a besoin de plus de place, notamment pour les résidents des District 2 et 3 qui vivent actuellement dans des conditions très difficiles. Il y a sous nos pieds quatre Districts qui pourraient accueillir la population surnuméraire, mais il est évident que nous ne pouvons tous les investir en même temps, il nous faut donc choisir. Un temps a été laissé aux membres du Conseil pour formuler leurs propositions sous forme de lois, nous devons voter au prochain Conseil(20 février)pour l'une de ces options.



Modifications des sièges du Conseil

Autre sujet brûlant, la composition du Conseil est souvent débattu. Il fait actuellement l'objet de trois projets de lois, pour certains disposant de propositions d'amendements. Chacun devra être traité séparément, les trois pouvant être adoptés. Ces trois propositions sont à l'ordre du jour du 20 février, et il paraît évident qu'elles seront traitées en premier lieu pour intégrer les nouveaux sièges en cours de Conseil si certains sont approuvés.

Le Conseil de Zion est actuellement composé des onze capitaines des équipages enregistré auprès de la station, auxquels se joignent les quatre députés de District et les représentants des satellites BoraStation et Soare. Si les dépositaires des lois veulent les voir adoptées, ils ont peu de temps pour communiquer à ce sujet, et le moment idéal sera certainement les quelques heures qui précéderont le Conseil.

